

## Commune de NEUFCHATEAU

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE

### AVIS

#### RECOURS RELATIF A UN REFUS DE PERMIS UNIQUE

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un RECOURS a été introduit par :  
SA Luxgreen, Au Poteau de Fer, 13 à Neufchâteau contre la décision (refus) du collège communal  
du 29/11/2016 relative à la demande de PERMIS UNIQUE pour la construction et l'exploitation  
d'un centre de regroupement et de prétraitement de déchets verts et de déchets inertes, une dalle de  
compostage d'une capacité de 500 m3 ainsi que pour démolir un ancien bâtiment au lieu-dit  
« Hochichamps » à Longlier et cadastré 4<sup>ème</sup> division, section C, n° 227Y, 227X, 227A2, 227T, 222D.

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de ce recours à l'administration communale de  
NEUFCHATEAU chaque jour ouvrable de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h et le mardi jusqu'à 20 h sur rendez-  
vous jusqu'au 20 janvier 2017.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans  
les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens relative à  
l'environnement.

A NEUFCHATEAU, le 28/12/2016



Le Bourgmestre,

D. FOURNY

*Pour le Bourgmestre  
L'échevin Délégué  
Daniel Michiels*